



Réactualisation du projet de service du SAAGI 2024 – 2028

**Service d'Accompagnement pour personnes
avec un Autisme, de Guidance et d'Inclusion**

ANNEXE DU PROJET DU DIME PHARE

**Pôle Handicap d'Accompagnement et de Ressources
pour l'Enfant**

Sommaire

..... 0

Sommaire	0
GLOSSAIRE	2
1. Présentation du service au sein du DIME PHARE de l’APEI de Chambéry	4
1.1 Histoire et évolution du SESSAD SAAGI	4
1.2 Le cadre réglementaire et les principes d’intervention.....	5
1.2.1 Données scientifiques, évolutions législatives et recommandations nationales	5
1.2.2 Les valeurs et principes d’intervention :.....	6
1.3 La démarche qualité	7
1.4 Organisation du service au sein du DIME	7
1.4.1. Le cadre spatio temporel :.....	7
1.4.2 Les instances de régulation	8
1.4.3 Les moyens en ressources humaines :.....	8
1.4.3 L’accompagnement des différents professionnels et leurs missions :	9
1.5 Les principales missions du SESSAD SAAGI :.....	10
1.6 Les modalités d’interventions et évolution des pratiques professionnelles	11
1.6.1 Les principaux domaines d’intervention.....	11
1.6.2 Des modalités d’interventions à plusieurs : groupe de pairs et d’aidants	12
1.6.3 Une nouvelle modalité spécifique type PACT	13
1.6.4 Evolution des pratiques professionnelles depuis trois ans :.....	13
2. L’accompagnement des personnes	14
2.1 Le profil des personnes accompagnées et ses besoins	14
2.2 Le processus d’admission	15
2.3 La contractualisation et ses impacts sur l’accompagnement :.....	16
2.4 La co-construction du projet personnalisé	16
2.5 L’orientation des personnes accompagnées en lien avec leur parcours	17
2.6 Le travail avec les familles dans une dynamique collaborative	17
3. Partenariat : coopération et coordination.....	18
3.1 Partenariat et conventionnement	18
3.2 Ancrage sur le territoire et ressources partenariales.....	18
4 Perspectives	19

GLOSSAIRE

SIGLE	SIGNIFICATION
AAH	Allocation de l'Adulte Handicapé
ABA	Applied Behaviour Analysis Analyse appliquée du comportement
AEEH	Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
AES	Accompagnant éducatif et social
ANESM	Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etablissements et Services sociaux et Médico Sociaux
APEI	Association des parents des personnes handicapées mentales et de leurs amis
APS	Activités Physiques et Sportives
ARS	Agence régionale de santé
ASE	Aise sociale à l'enfance
ATC	Autorité de tarification et de contrôle
CAA	Communication augmentée et alternative
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CATSA	Centre d'Accueil Thérapeutique Spécifique de l'Autisme
CD	Conseil Départemental
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie pour les personnes handicapées
CESA	Centre d'Evaluation Savoyard de l'Autisme
CFA	Centre de formation d'apprentis
CHMS	Centre Hospitalier Métropole Savoie
CHS	Centre Hospitalier Spécialisé de la Savoie
CSSCT	Commission de santé, sécurité et conditions de travail
CME	Centre Médico Educatif
CMP	Centre Médico Psychologique
CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CSE	Comité social et économique
CVS	Conseil de la Vie Sociale
DIPC	Document individuel de prise en charge
DRA	Dispositif Ressources Autismes
EAM	Etablissement d'accueil spécialisé : Maison d'accueil spécialisé MAS ou Foyer d'accueil médicalisé FAM
EANM	Etablissement d'accueil non médicalisé : Foyer d'hébergement FH ou Foyer de vie FDV
ESAT	Etablissement ou Service d'Aide par le Travail
ESMS	Etablissements et services médico-sociaux
ESS	Equipe de suivi de scolarisation
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé aujourd'hui EAM
GEVA-SCO	Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation
HAS	Haute Autorité de Santé
IME	Institut Médico Educatif
IMP	Institut Médico Pédagogique
IMPro	Institut Médico Professionnel
IRP	Instances Représentatives du Personnel

SIGLE	SIGNIFICATION
MAS	Maison d'Accueil Spécialisé
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
OVA	Objectif Vaincre l'Autisme
PCPE	Pôle de compétences et de prestations externalisées
PAG	Plan d'accompagnement global
PAM	Plateforme aidants multiservices
PHARE	Pôle Handicap d'Accompagnement et de Ressources pour l'Enfance
PP	Projet Personnalisé
PPS	Projet Personnalisé de Scolarisation
RAPT	Réponse accompagnée pour tous
RBPP	Recommandation de bonnes pratiques professionnelles
REPAIR	Equipe Ressources Ecole pour les Personnes avec Autisme vers une Inclusion scolaire réussie
RSE	Responsabilité sociétale de l'entreprise
SAAGI	Service d'Accompagnement pour personnes avec Autisme, de Guidance et d'Intégration
SAJ	Service d'accueil de jour
SERAFIN.PH	Services et établissements : réforme pour une adéquation des financements aux parcours des personnes handicapées
SESSAD	Service d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile
TDI	Trouble du développement intellectuel
TSA	Trouble du spectre de l'autisme
UE	Unité d'enseignement
UEE	Unité d'enseignement externalisée
UEMA	Unité d'enseignement maternelle autisme
ULIS	Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire
UNAPEI	Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis
VISA	Vie intime, sexuelle et affectivité

Ce projet de service, annexé au projet du DIME PHARE, est issu de plusieurs groupes de travail menés depuis 2022 avec l'ensemble des professionnels et des parents du SAAGI. Ces temps d'élaboration et de questionnement, à partir des expérimentations, ont permis d'accompagner les professionnels dans les nouvelles pratiques professionnelles au service des personnes accompagnées et de leur famille.

Je tiens à remercier, en tant que directrice du DIME PHARE, toutes les personnes qui ont contribué directement ou indirectement à l'écriture de ce projet dans un esprit collaboratif et constructif.

1. Présentation du service au sein du DIME PHARE de l'APEI de Chambéry

Le dispositif DIME PHARE comprend l'IME le Bourget, le SESSAD SAAGI, le SESSAD Trampoline, l'UEMA et le PCPE.

Le fonctionnement, en dispositif intégré qui le caractérise, expérimenté depuis 2019, a rapidement montré ses atouts comme l'adaptabilité, la souplesse et la réactivité des réponses apportées face à l'évolution des besoins des personnes accompagnées. Au-delà du paradigme, c'est une culture institutionnelle qui s'est développée au sein des pratiques professionnelles.

Une convention cadre a été établie en 2021 en attendant le décret des dispositifs en fonctionnement intégré. Celui-ci vient d'être paru le 5 juillet 2024, fixant les modalités de fonctionnement : « ...*Ce mode de fonctionnement vise à faciliter les parcours des enfants et des jeunes entre les différentes modalités d'accompagnement, en limitant les recours à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et en permettant ainsi une meilleure adaptation à leurs besoins* ».

Le DIME PHARE est organisé autour de 5 Pôles qui renvoient à des modalités d'accompagnement différentes.

1/ L'accueil de jour est proposé à l'IME le Bourget et au sein de l'UEMA

2/ L'hébergement de semaine sur le site du DIME PHARE

3/ Les interventions en milieu de vie, dites ambulatoires assurées par les deux SESSAD(s) SAAGI et Trampoline

4/ Le pôle situations complexes externes types PCPE ou internes au dispositif

5/ Le pôle Transitions de la petite enfance jusqu'au secteur adulte.

Le D.I.M.E PHARE fonctionne sur 210 jours par an conformément au contrat pluri-annuel d'objectif et de moyens de l'association signé avec notre autorité de contrôle, l'agence régionale de santé (ARS).

Le Projet de service du SAAGI est en annexe du projet de dispositif du DIME PHARE 2024 2028.

1.1 Histoire et évolution du SESSAD SAAGI

Le SAAGI, Service d'Accompagnement de personnes avec Autisme, de Guidance et d'Inclusion, a été créé en 2008 avec un agrément de 9 places, puis de 14 places l'année suivante pour des enfants âgés de 0 à 20 ans présentant un spectre de l'autisme. La spécificité de ce service était d'apporter une « aide aux aidants » d'où la prestation de guidance proposée.

Le SESSAD s'est développé en s'adaptant aux différents plans autisme successifs.

Il s'inscrit pleinement dans l'engagement de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles neuro-développementaux et soutient le droit des personnes accompagnées à un parcours scolaire personnalisé de l'école maternelle au lycée autant que possible, suivant ses potentialités. Ce service s'inscrit dans le cadre du dispositif autisme en Savoie. Ce dispositif s'appuie sur l'articulation pluri partenariale (sanitaire, éducation nationale, médico-social) de services dédiés à l'autisme sur le département de la Savoie et a pour vocation d'apporter des réponses individualisées aux parcours nombreux et diversifiés qui sont mis en œuvre pour les personnes porteuses de TSA.

Quelques dates autour des structures spécifiques autisme et de l'évolution du SAAGI :

- En **2005**, création des Centres Ressource Autisme (CRA) en France et du CRA Rhône Alpes par la circulaire Veil
- En **2006**, ouverture de la première CLIS TED maternelle d'Aix les Bains
- En **2008**, création du SAAGI avec un agrément de 9 places puis de 14 places l'année suivante.
- En **2010**, création du Centre d'Evaluation Savoyard de l'Autisme (CESA)
- En **2011**, ouverture du Centre d'Accueil Thérapeutique Spécifique de l'Autisme (CATSA) à Aix-les-Bains
- En **2011**, le SAAGI déménage dans l'enceinte du Centre Hospitalier Spécialisé de la Savoie (CHS), dans des locaux provisoires
- En **2013**, le SAAGI emménage dans de nouveaux locaux aménagés par le CHS de la Savoie, spécifiquement pour le service, dans la perspective d'une ouverture de 10 places supplémentaires en 2014
- En **2014**, ouverture de 10 places supplémentaires, l'effectif du SESSAD est donc de 24 personnes
- En **septembre 2020** : Démarrage de l'UEMA, Unité d'Enseignement Maternelle Autisme située à l'école maternelle le Picolet à la Motte Servolex, portée par le SAAGI.
Le SAAGI se décompose dès lors en deux services : SESSAD et UEMA
- En **octobre 2021** signature de la convention cadre du dispositif DIME PHARE dans lequel s'intègre le SAAGI aux côtés de l'IME le Bourget, PCPE et le SESSAD Trampoline.
- En **septembre 2021**, l'agrément du SESSAD est de 28 places avec l'extension de 4 places supplémentaires dans l'avant pays savoyard.
- **Septembre 2022 : inauguration du DIME PHARE**

1.2 Le cadre réglementaire et les principes d'intervention

1.2.1 Données scientifiques, évolutions législatives et recommandations nationales

L'ensemble des modes d'intervention du SESSAD s'appuie sur les connaissances scientifiques actuelles concernant le trouble du spectre de l'autisme ainsi que sur les recommandations de l'ANESM et de la Haute Autorité de Santé notamment les RBPP suivantes :

- La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre – 2012
- Autisme et autres troubles envahissants du développement : interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent – 2012
- Les comportements-problèmes : prévention et réponses au sein des établissements et services intervenant auprès des enfants et adultes handicapés. – 2016
- Accompagner la scolarité et l'inclusion scolaire – 2021
- L'accompagnement de la personne présentant un trouble du développement intellectuel (volet 1) Autodétermination, participation et citoyenneté 5 juillet 2022.
- La stratégie Troubles Neuro Développementaux - Novembre 2023

Cadre législatif et les principales lois :

- LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République qui introduit le concept d'inclusion scolaire

- LOI n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance

- Décret du 5 juillet 2024 relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux ; JORF n°0159 du 6 juillet 2024.

Le SESSAD SAAGI s'appuie sur la Convention régionale en faveur de l'école inclusive 2023 2028 :c

1.2.2 Les valeurs et principes d'intervention :

Les valeurs sont sous jacentes aux principes d'intervention développés dans le projet du DIME PHARE :

Les valeurs socles s'appuient sur celles du projet associatif global : respect, responsabilité, professionnalisme et engagement.

Les valeurs se déclinent dans les approches, méthodes et pratiques professionnelles et sont au cœur de la qualité de l'accompagnement des personnes.

Les valeurs sont sous jacentes aux principes d'intervention :

- Placer l'enfant comme acteur, lui donner la possibilité de faire des expériences, de faire des choix, de développer en lui son pouvoir d'agir (lui apprendre ce qu'est son autisme par exemple, quel que soit son âge). Entre pouvoir d'agir et protection. Ce principe dit autrement de l'autodétermination est essentiel dès le plus jeune âge.
- Construire un partenariat avec les parents, en fonction de chaque situation familiale autour du projet de leur enfant : La coopération entre professionnels et parents nécessite au préalable de se connaître, de partager et de se reconnaître dans ses complémentarités et places respectives.
- Contribuer activement et de façon mesurée et adaptée au processus de l'école inclusive (donner accès à l'école, à toutes et à tous, dans des conditions favorables).
- Promouvoir la bientraitance entendue comme une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'utilisateur en gardant à l'esprit le risque de maltraitance

Les principes d'intervention sont formalisés dans les documents dits outils de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale : :

- ⇒ la charte des droits et des libertés remise à l'admission qui rappelle les droits fondamentaux des personnes (dont le respect de la dignité, de l'intégrité, de la vie privée, de l'intimité et de la sécurité de la personne),
- ⇒ le livret d'accueil du DIME PHARE réactualisé en 2023
- ⇒ le règlement de fonctionnement en version originale et en version adaptée,
- ⇒ le contrat de séjour
- ⇒ le projet de dispositif co-construit avec les professionnels et les familles,
- ⇒ la possibilité de médiation par une tierce personne :
- ⇒ les instances participatives ou de représentation des personnes accompagnées et de leur famille tel que le conseil de la vie sociale (CVS).

Ces principes sont au cœur de la démarche qualité.

1.3 La démarche qualité

Conformément aux dispositions de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles publiées par l'ANESM en conformité avec l'article L312-8 du code de l'action sociale et des familles, le DIME PHARE s'inscrit dans la **démarche d'autoévaluation et d'amélioration** initiée par l'APEI de Chambéry pour l'ensemble de ses établissements et services.

L'autoévaluation porte en particulier sur :

- Le droit et la participation des usagers, la personnalisation des prestations
- Le service dans son environnement
- Le projet d'établissement ou de service et ses modalités de mise en œuvre
- L'organisation de l'établissement ou du service

La démarche qualité est explicitée dans le projet du DIME PHARE.

1.4 Organisation du service au sein du DIME

1.4.1. Le cadre spatio temporel :

Le SESSAD est ouvert 210 jours par an, du lundi au vendredi soir conformément au calendrier du DIME PHARE. Les périodes de fermeture sont en correspondance avec les calendriers de l'éducation nationale. Le service est ouvert durant une partie des vacances scolaires afin d'assurer :

- Des accompagnements spécifiques à ces moments de vie : loisirs, vacances, famille élargie
- Des journées de travail communes pour tous les professionnels
- Des journées de formation
- Des temps de rencontres avec les partenaires

Locaux

Les locaux du SESSAD se situent dans l'enceinte du Centre Hospitalier Spécialisé de la Savoie. Le positionnement géographique central dans le bassin chambérien favorise l'optimisation des interventions et des déplacements dans les différents établissements et auprès des partenaires.

Par nature, le SESSAD intervient le plus souvent sur les milieux de vie de l'enfant (établissement scolaire, centre de loisir, domicile etc).

Le secteur géographique d'intervention

Le secteur géographique d'intervention est délimité sur des communes de :

- Communautés de communes de Chambéry et d'Aix les Bains
- Avant-pays savoyard
- Chautagne
- Bauges
- Combe de Savoie jusqu'à Montmélian

A une distance maximale de 40 mn entre le service et le lieu d'intervention.

1.4.2 Les instances de régulation

Les réunions sont planifiées en fonction des besoins du service à savoir :

- Réunion de service deux fois par mois
Portent principalement sur le fonctionnement du service et l'organisation du travail
- Réunion pédagogique : une réunion par cycle (6/7 semaines) réunissant l'ensemble des professionnels autour d'une réflexion collective sur des thématiques particulières, évolution du projet de service, retour de formation, bilan de fin d'année et préparation de la rentrée,
- Réunion clinique hebdomadaire animée par les psychologues en lien avec le médecin
- Réunions par corps de métiers ponctuellement
- Rencontres autour de partages de situations selon les besoins
- Accompagnement de l'équipe (une séance par cycle) sous forme d'analyse des pratiques équipe pleine ou par corps de métiers.

1.4.3 Les moyens en ressources humaines :

Le SESSAD SAAGI est composé d'une équipe pluridisciplinaire : éducateurs, psychologues, orthophoniste, chargée d'insertion professionnelle, assistante sociale, secrétaire, médecin psychiatre, chef de service et direction

Liste des postes au 1^{er} janvier 2024

Professions	ETP 2024	Nombre de professionnels
Médecin	0,10	1
Direction	0,05	1
Chef de service	0,42	1
Secrétaire + agent RH	0,5	1
Agent RH	0,4	1
Educateurs	5,7	6
Assistante sociale	0,5	1
Conseillère insertion professionnelle	0,5	1
Psychologues	2,4	4
Orthophoniste	0,23	1
Agent d'entretien	0,10	1
TOTAL	10,90	19

Un budget est consacré aux prestations libérales notamment en ergothérapie.

Dans certaines situations, il est nécessaire de poursuivre des prises en charges en secteur libéral. Le SESSAD n'a en effet pas vocation à subvenir à l'ensemble des besoins de soins directs de la personne. Bien souvent les acquis peuvent se faire dans le cadre de séances de travail extérieures au SESSAD. Le service a alors pour mission la consolidation et l'adaptation de ces compétences dans ses différents lieux de vie dans le cadre de la généralisation des acquis. Il est donc nécessaire de poursuivre les soins débutés en libéral, d'autant que souvent cela correspond aux vœux des familles qui ont développé une

collaboration de qualité avec ces professionnels. La possibilité de financement conjoint SESSAD-secteur libéral correspond bien dans ce cas à l'article « Article R314-122-modifié par Décret n°2005-1589 du 19 décembre 2005 – art.2 JORF 20 décembre 2005 ».

1.4.3 L'accompagnement des différents professionnels et leurs missions :

Les missions sont en cohérence avec le projet de service au sein du DIME PHARE. Elles sont mises en œuvre dans l'esprit d'une approche globale de la personne, avec le souci constant d'associer les parents, en référence avec le projet personnalisé. Les éducatrices sont référentes des situations, hors situations type PACT. La référence du suivi est validée par l'équipe cadre. Le référent s'appuie sur un plateau technique diversifié selon les besoins de la situation.

Missions des éducatrices :

- Accompagner l'enfant et sa famille dans l'élaboration et la mise en œuvre de son projet personnalisé en lien avec l'équipe pluri disciplinaire.
- Coordonner le parcours de l'enfant avec les différents partenaires (de droit commun ou de secteur adapté), principalement avec l'éducation nationale.
- Contribuer à des actions d'informations et de sensibilisation autour du TSA en lien avec l'équipe.
- Contribuer par des actions de proximité au développement de l'école inclusive.

Missions des psychologues

- Animer les réunions cliniques
- Participer à l'élaboration et à l'animation des rencontres projets personnalisés
- Intervenir dans les accompagnements selon diverses modalités partagées en réunion clinique (entretiens familiaux, auprès de l'enfant, évaluations, construction de groupes, partenariat)
- Assurer ponctuellement la référence pour des accompagnements spécifiques (situations dites complexes ou accompagnement en interventions précoces).
- Participer à l'élaboration et à la co-animation de groupes et autres projets
- Participer à des réunions cadre une fois par trimestre et contribuer à la réactualisation du projet de service.
- Contribuer à des sensibilisations et informations ponctuelles autour du TSA
- Intervenir ponctuellement au sein des ULIS TSA autour de situations complexes/ spécifiques
- Contribuer au suivi de la liste d'attente en lien avec l'équipe cadre

Mission du médecin psychiatre

- Contribuer à l'accès et à la continuité des soins (assure l'articulation de la prise en charge thérapeutique avec les intervenants extérieurs (médecins et secteur hospitalier public ou privé))
- Contribuer aux éclairages cliniques en lien avec les psychologues du service.
- Participer aux commissions d'admission et aux premières rencontres.

Les conditions de l'accueil du médecin psychiatre au sein du service sont les suivantes : respect des règles légales et déontologiques, garanties par le directeur de la structure, en particulier : le secret professionnel, la confidentialité des données de l'équipe thérapeutique et l'indépendance des décisions prises dans le champ spécifique de l'action thérapeutique

Missions de l'orthophoniste

L'orthophoniste, à temps partiel, assure des interventions directes et indirectes :

- Les bilans orthophoniques relatifs aux besoins spécifiques en lien avec le TSA, si nécessaire
- Le travail d'élaboration avec les différents professionnels du SESSAD ou avec les autres partenaires professionnels qui en font la demande : enseignants, AESH, autres professionnels paramédicaux.
- Le suivi avec les orthophonistes libérales ou salariées intervenant directement auprès des personnes

Mission de la conseillère insertion professionnelle

Sa mission principale est l'accompagnement d'adolescents avec TSA dans le cadre de leur orientation scolaire et/ou professionnelle en lien avec les dispositifs existants. Plusieurs modalités d'interventions existent :

- Soit en accompagnement directe, en individuel ou en groupe. Les séances se réalisent avec la référente de la situation.
- Soit en accompagnement indirecte (travail d'élaboration avec les professionnels du SESSAD, rencontres partenaires, mise en place du groupe de travail insertion (co-animation du réseau Inclusion 73), création d'outils notamment d'un classeur d'informations – Insertion-Orientation).

Missions de l'assistante sociale

- Accompagner les personnes et les familles dans toute démarche impliquant un rapport avec une institution, une administration pour faire valoir leurs droits
- assurer une veille sur les droits des personnes à partir des lois, des différents systèmes d'aides, des droits divers en lien avec le réseau

Accompagnement des équipes : formation des professionnels et analyse des pratiques:

Le dispositif PHARE priorise la formation collective autour de thématiques diverses qui correspondent aux besoins des équipes pour assurer la qualité des accompagnements réalisés.

L'équipe du SESSAD participe à des formations collectives ou transversales.

Grâce à ces formations régulières, les professionnels ont pu acquérir un savoir faire sur l'accompagnement spécifique des personnes avec un TSA et sur la gestion des comportements problématiques.

Des groupes d'analyse des pratiques ont lieu une fois par cycle en équipe pleine ainsi qu'une fois par cycle pour l'ensemble des référents.

1.5 Les principales missions du SESSAD SAAGI :

Le SESSAD SAAGI est un service d'aide aux aidants (proches aidants et aidants professionnels). Les missions se déclinent de la façon suivante

- Accompagner la personne dans son milieu de vie à partir de son projet personnalisé
- Favoriser le pouvoir d'agir des personnes
- Soutenir la scolarisation (être ressource auprès des acteurs de l'école inclusive)

- Participer à la coordination des interventions
- Proposer des actions, informer, sensibiliser sur le TSA

Le portage de l'UEMA :

En 2020, l'APEI de Chambéry a répondu à l'appel d'offre pour une création d'une unité d'enseignement maternelle autisme et le SESSAD SAAGI a été désigné pour porter le projet de cette UEMA. L'équipe du SESSAD SAAGI s'est mobilisée pour favoriser la mise en place de cette classe au sein de l'école maternelle le Picolet à la Motte Servolex.

Le portage de l'UEMA par le SESSAD a impliqué des liens étroits entre les équipes : des collaborations effectives de professionnels du SESSAD dans l'enceinte de la classe sur des temps donnés ont lieu régulièrement pour soutenir la continuité de l'accompagnement des élèves ; des formations communes peuvent être proposées suivant les thématiques. Plus largement des formations transversales au DIME (accompagnement au changement, les réunions collaboratives...) permettent aux professionnels de mieux se connaître et de partager leurs compétences. Depuis 2023, le portage s'élargit à celui du DIME PHARE cf Fiche action

1.6 Les modalités d'interventions et évolution des pratiques professionnelles

L'accompagnement par le SESSAD vise à répondre aux besoins de la personne et de sa famille tels qu'ils sont définis dans son projet. Les modalités d'interventions correspondent aux prestations décrites dans la nomenclature de SERAFIN PH en matière de soins, de participation sociale et en matière d'autonomie.

1.6.1 Les principaux domaines d'intervention

Le service intervient soit en individuel auprès de la personne accompagnée et de sa famille, soit en groupe, autour de différents objectifs :

- Evaluation des ressources et des besoins de la personne
- Co-construction du projet personnalisé avec la personne, sa famille et les professionnels
- Guidance/soutien aux aidants (parents, fratries, enseignants, AESH, tuteurs de stage, entraîneurs sportifs etc.)
- Accompagnement éducatif et psychologique :
 - o Co-construction des supports, des aménagements, des stratégies
 - o Remédiation cognitive, dans le champ des habiletés sociales, de la régulation des émotions, du fonctionnement exécutif etc.
- Coordination des approches développementales, éducatives et comportementales, de réhabilitation psychosociale dans la perspective de promouvoir le pouvoir d'agir
- Psychoéducation/Education Thérapeutique de la Personne :
 - o Connaissance de soi, du TSA, de son TSA, de sa manière de fonctionner, de ses stratégies, de ses forces, de ses points d'effort,
 - o Compréhension et expression de ses besoins d'accompagnement, d'aide, d'aménagement,
 - o Partage d'expérience entre pairs et aidants
- Etre appui-ressources aux écoles ou autres instances

Les situations dites complexes demandent une coordination renforcée et une implication importante de l'équipe cadre, des psychologues et du médecin psychiatre pour assurer la continuité du parcours de la personne accompagnée

1.6.2 Des modalités d'interventions à plusieurs : groupe de pairs et d'aidants

Le groupe est une modalité à part entière d'accompagnement. A ce jour, existent différents groupes déclinés selon les besoins des enfants et adolescents accompagnés, et de leur famille

Groupe « à la PAGE » : Parents Acteurs de la Guidance de leur Enfant

Ce groupe est animé par des psychologues, proposé aux parents et beaux-parents de personnes qui sont entrées au SESSAD dans l'année écoulée afin de soutenir les aidants.

Ces rencontres visent à

- Apporter ou réactualiser les connaissances scientifiques au TSA
- Répondre aux questions que se posent les parents à propos du TSA
- Mieux comprendre le fonctionnement d'une personne avec TSA
- Echanger entre aidants familiaux et professionnels sur les stratégies d'accompagnement au quotidien et les besoins de leur enfant

Groupe « GO Collège » :

Ce groupe d'orientation (GO) a été mis en place pour travailler sur les habiletés sociales et l'adaptation au collège pour des élèves qui passent du CM2 à la 6^{ème}.

Il s'est constitué dans le cadre d'une convention entre le CESA et le SAAGI, sous forme de séances de groupe et de lien régulier avec les aidants familiaux et professionnels durant une année Les séances à destination des pré-adolescents visent à :

- Comprendre les codes et les règles de la vie sociale au sein du collège
- Rechercher ensemble des solutions à des situations qui posent problème
- Aider les élèves à prendre conscience de leurs capacités, de leurs points forts et de leurs points d'efforts ~~difficultés~~ en apprenant à mieux se connaître.
- Se sentir moins seul en rencontrant d'autres jeunes avec qui partager les mêmes questionnements

Groupes d'entraînement aux habiletés sociales « Ado and co » « GO lycée » :

Ces groupes s'adressent à des adolescents âgés de 12 à 17 ans, accompagnés dans le cadre du partenariat SESSAD SAAGI/équipe REPAIR.

En lien avec les besoins repérés pour chacun de ces adolescents dans leur projet personnalisé, ces groupes visent à :

- Soutenir le savoir-faire dans les interactions sociales : s'exprimer, comprendre l'autre
- Favoriser l'autonomie en développant les ressources personnelles concernant l'organisation et la planification
- Accompagner les changements liés à l'adolescence
- Partager les expériences concernant les stages, l'orientation et la vie au collège et au lycée

1.6.3 Une nouvelle modalité spécifique type PACT

Cette modalité d'accompagnement, proposée par le SESSAD, s'adresse à des jeunes enfants âgés de 3 à 6 ans. Cet accompagnement spécifique a pour objectif de faciliter le développement des compétences prélinguistiques et communicationnelles des enfants avec un TSA, et de renforcer l'émergence d'un langage pourvu de sens.

Cet accompagnement se base sur les principes généraux du programme PACT (Pre-School Autism Communication Therapy-)thérapie de communication pour les enfants autistes d'âge préscolaire.

Les interventions proposées consistent en des séances avec un parent afin d'analyser des moments d'interaction parent/enfant en situation de jeu filmées. Les objectifs sont issus des réflexions des parents et sont en lien avec ce qui favorise l'attention de l'enfant pendant les temps de jeu

Cet accompagnement fera l'objet d'un échange préparatoire avec l'enfant et sa famille, qui sera formalisé dans un projet individualisé d'accompagnement.

Les modalités d'intervention sont définies avec la famille et le professionnel. L'accompagnement se déroule en 12 séances d'une heure, à raison d'une séance par quinzaine, en moyenne.

1.6.4 Evolution des pratiques professionnelles depuis trois ans :

Contexte global :

Le contexte global d'interventions du SAAGI a évolué sensiblement depuis ces dernières années avec une évolution des besoins identifiés :

- Une demande croissante des besoins identifiés des personnes qui présentent un profil différent (avec une majorité d'adolescents accompagnés)
- La nécessité d'ajuster l'accompagnement en fonction de l'évolution des besoins et de proposer des réponses plus diversifiées
- Le constat d'une liste d'attente importante en constante évolution.
- La transformation de l'offre et une évolution des dispositifs sur le territoire de la Savoie.

Le réseau de partenariats a beaucoup évolué ces dernières années avec la création de services et dispositifs à disposition des personnes avec TSA, autant du côté sanitaire que de celui du médico-social et de l'éducation nationale (équipe REPAIR du Dispositif ressources autisme, Personnes ressources TSA à l'éducation nationale, équipes mobiles d'appui à la scolarisation ou le développement des dispositifs d'aides aux aidants, le PCPE du DIME PHARE pour faciliter l'accompagnement des situations complexes etc.)

Les principales évolutions :

Les éducatrices et les psychologues ont évolué dans leurs pratiques professionnelles suite à la redéfinition des missions inscrites dans le nouveau projet de service (référence assurée par les éducatrices en lien avec le plateau technique, animation des réunions cliniques par les psychologues en lien avec le médecin psychiatre).

Les références portées par les éducatrices ont été mises en place progressivement depuis 2022 et des ajustements ont été proposés au fil de l'expérimentation ces deux dernières années. Pour chacun de ses accompagnements, le référent s'appuie sur un travail d'élaboration en équipe pluridisciplinaire.

La contractualisation sur une période déterminée de 3 ans a été appliquée pour les situations entrantes. L'introduction d'une échéance contractualisée permet de mieux répondre aux besoins de certains accompagnements et de proposer l'accompagnement spécifique du SAAGI à un plus grand nombre de familles inscrites sur liste d'attente. Des dérogations validées par la direction présentées ci-dessous permettent de s'adapter à l'accompagnement des plus jeunes.

Le livret d'accueil des SESSAD a été inscrit en 2023 au sein du livret du DIME PHARE.

Enfin, ce projet de service réactualisé est annexé à celui du dispositif DIME PHARE 2024 - 2028 dans lequel s'inscrit.

2. L'accompagnement des personnes

2.1 Le profil des personnes accompagnées et ses besoins :

Suivant le nouvel agrément du DIME PHARE le service s'inscrit dans les prestations en milieu ambulatoires de 3 à 20 ans type SESSAD. Il accompagne 28 enfants, adolescents et jeunes adultes, leur famille et autres aidants. Les personnes présentent un trouble du spectre de l'autisme (TSA) avec ou sans troubles associés (trouble du développement intellectuel TDI ou autres troubles). Elles ont été orientées et notifiées au préalable par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées rattachée à la MDPH.

Les besoins sont identifiés en matière de soins somatiques et psychiques, en matière d'autonomie et de participation sociale (cf Nomenclature Serafin.PH).

Plus précisément, les besoins des personnes accompagnées par le service sont déterminés par les conséquences du handicap. Il s'agit d'accompagner la personne au cours de sa vie pour développer les dimensions suivantes :

➤ **Développer les compétences de la personne avec autisme :**

- La compréhension du monde matériel et relationnel
- Le repérage temporo-spatial
- Les compétences sociales
- La communication
- L'autonomie
- L'adaptation des conduites éducatives et pédagogiques aux particularités de l'autisme
- Un développement sensori-moteur harmonieux
- La capacité à demander de l'aide pour subvenir aux besoins primordiaux : physiologiques, sanitaires, de sécurité, affectifs et relationnels

➤ **Limiter les répercussions du TSA et des éventuels diagnostics associés**

- Aider la personne à utiliser et à développer ses compétences intellectuelles, et favoriser son épanouissement intellectuel
- Diminuer les comportements problématiques
- Equilibrer les troubles liés aux pathologies associées, neurologiques en particulier
- Favoriser l'insertion sociale et lutter contre l'isolement
- Participer à l'épanouissement de la personne dans son milieu de vie

- soutenir le projet d'orientation, favoriser l'accès à l'autonomie en vue du passage à l'âge adulte, soutenir la mise en place d'un réseau de soins ou d'accompagnement en relais du SESSAD

2.2 Le processus d'admission

Une **notification d'orientation** est prononcée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et envoyée à la famille et au SESSAD, par la MDPH.

Les critères de priorisation sur la liste d'attente :

Les critères de priorisation restent identiques aux années précédents à savoir la chronologie dans la liste d'attente, l'urgence de la situation, l'adéquation avec les missions du SAAGI et les alternatives éventuelles déjà existantes. Les demandes d'admission sont étudiées à travers ces 4 critères sachant que les deux premiers sont primordiaux.

Le SESSAD doit répondre également à la nécessité de prendre en compte la précocité de l'accompagnement pour les plus jeunes, véritable enjeu pour le développement de l'enfant.

L'évolution des pratiques professionnelles au sein du SESSAD et les nouvelles conditions d'accompagnement devraient permettre de désengorger la liste d'attente.

Les limites à l'admission :

- **Limite géographique :** La personne doit être domiciliée dans la zone géographique définie par l'agrément à une distance maximale de 40 minutes du lieu d'intervention au service. Cette limite s'explique par la volonté d'optimiser l'utilisation des ressources humaines et des moyens matériels du service
- **Limite du diagnostic :** Le SESSAD a pour vocation d'accueillir des personnes présentant un trouble du spectre de l'autisme avec ou sans trouble associé.

La commission d'admission a lieu dès qu'il y a des mouvements et une entrée possible. Elle comprend la direction du DIME PHARE, le chef de service, le médecin psychiatre, les psychologues. L'admission est validée par la direction du DIME PHARE.

Suite à la décision de la commission d'admission, une première rencontre est organisée avec la famille et la personne accompagnée afin de procéder à l'admission. Cette rencontre se fait en deux temps, l'un avec la direction et/ou chef de service et le référent, l'autre avec le médecin psychiatre et le référent, avec les objectifs suivants :

- présentation concrète du déroulement de l'accompagnement dans les semaines suivant l'admission, et des différentes phases du projet personnalisé
- présentation de l'association, du dispositif DIME PHARE et du SESSAD, et signature du contrat de séjour
- rencontre avec le médecin psychiatre pour évaluer les besoins.

Le démarrage de l'accompagnement commence dès le premier entretien et les priorités sont décidées conjointement et seront réévaluées tout au long de l'accompagnement. Des évaluations sont mises en place si nécessaire. Des premières rencontres avec la personne accompagnée et les différents aidants sont organisées, à domicile ou au service. Un entretien avec la psychologue sera proposé suivant la situation. Des contacts sont pris avec les partenaires et les différents acteurs concernés par la situation.

Professionnels concernés : référent, professionnels de l'équipe pour les bilans spécifiques

2.3 La contractualisation et ses impacts sur l'accompagnement :

Un contrat d'une durée de 3 ans est proposé pour tous les entrants, renouvelable une fois maximum par dérogation sur une durée déterminée validée par la direction. Cette dérogation concerne principalement les plus jeunes enfants âgés de 6 à 12 ans afin de soutenir l'arrivée au collège.

Ce contrat reprend les conditions de l'accompagnement, les besoins identifiés, les objectifs fixés avec la personne et sa famille (objectifs atteignables). Un accompagnement peut être réalisé pour une personne non scolarisée dans un établissement.

La référence soins doit être maintenue à l'extérieur du SESSAD. En l'absence de soins, le service peut mettre en place un réseau de soins en fonction des besoins repérés.

La contractualisation sur une durée déterminée implique la priorisation des objectifs et la démarche anticipée sur l'orientation.

2.4 La co-construction du projet personnalisé

La culture institutionnelle du DIME-PHARE se traduit par la recherche d'un mode collaboratif lors de la construction du projet personnalisé de la personne accompagnée, dans le respect du type de partenariat souhaité par les familles. Un projet personnalisé a vocation à s'engager ensemble et non à obliger.

A mesure que la personne accompagnée progresse dans sa capacité à participer, le Projet Personnalisé élaboré **POUR** la personne évolue vers un projet **AVEC** la personne jusqu'à devenir le projet **DE** la personne.

L'élaboration d'un projet personnalisé s'effectue en 5 grandes étapes.(cf schéma en annexe)

Etape 1: Plusieurs phases d'échanges, d'observations et d'évaluations

↳ Objectif: identifier les ressources et les difficultés de la personne accompagnée et des parents/représentants légaux

↳ Moyens: Observations ; Elaboration d'un bilan d'accompagnement de l'année écoulée (pour une personne accompagnée non nouvellement arrivée) ; Recueil des bilans auprès des éventuels partenaires qui accompagnent/ont accompagné la personne ; Elaboration de compte-rendu d'observations et d'évaluations.

Etape 2: Une fois dans l'année

↳ recueil des souhaits de la personne accompagnée ;

↳ Recueil des vœux des parents/représentants légaux/tuteurs ;

↳ Recueil des bilans d'accompagnement, d'observation et d'évaluation.

Etape 3: Rencontre pour réaliser le projet personnalisé

Cette rencontre aboutit à la signature d'un avenant au contrat de séjour (signature du projet personnalisé).

Etape 4: Mise en œuvre pluridisciplinaire du projet personnalisé. Pour cela, des moyens à visée d'atteindre les objectifs du projet personnalisé sont identifiés.

Etape 5: Un suivi du projet personnalisé est alors effectué. Si un changement ou une interruption de l'accompagnement a lieu, une modification de l'avenant au contrat de séjour (le projet personnalisé) est réalisée.

Il peut exister une discordance entre les attentes de la personne, sa famille et ce que le SESSAD peut proposer. En l'absence d'accord, la place de la personne au sein du SESSAD peut être remise en cause.

2.5 L'orientation des personnes accompagnées en lien avec leur parcours

Plusieurs types de relais sont identifiés dans les périodes charnières notamment la période 10/11 ans et l'étape 15/16 ans qui marquent les transitions. Les étapes sensibles : à l'adolescence (15/18 ANS) sont également prises en compte et l'objectif est de travailler avec les relais possibles sur cette tranche d'âge (équipe REPAIR, EMAAS du Dispositif Ressource Autisme, SAMSAH SA'INSPIR (CHS de Savoie). Cette aide à l'orientation est globale :

- Travail autour de l'autonomie dans la vie quotidienne
- Réflexion avec la personne et ses parents à propos de son projet de vie sur le plan personnel, familial et professionnel...
- Attention particulière portée sur le développement des habiletés sociales de la personne, selon ses projets
- Mise en place de relais avec le secteur adulte
 - Prise de contact avec les partenaires qui vont intervenir auprès de la personne
 - Communication des bilans et observations effectués
 - Accompagnement des familles et de la personne pour des visites d'établissements
 - Organisation et accompagnement de la personne pour des stages
 - Organisation de rencontres si nécessaire avec les partenaires

L'intervention de la conseillère d'insertion professionnelle en lien avec la référente permet de travailler auprès de la personne avec TSA l'orientation dès l'âge de 14 ans sans se substituer aux instances existantes type conseiller d'orientation. Sont travaillées les représentations du travail en milieu protégé ou non, l'aide à l'accès aux stages ou à la construction des outils, les centres d'intérêt dans la recherche d'une voie professionnelle etc.

Le travail de relais après le SESSAD, dans la mesure du possible, se fait bien en amont de la fin de contrat (Participation aux réunions d'équipe de suivi de scolarisation (ESS), Visites d'établissements par la famille avec ou sans accompagnement des professionnels, recherche de relais adaptés en fonction des parcours des personnes etc.

Un service de suite est assuré pendant 3 ans après la sortie d'une personne si nécessaire (interventions ponctuelles et ciblées afin de faciliter le parcours de la personne).

2.6 Le travail avec les familles dans une dynamique collaborative

L'accompagnement collaboratif est basé sur une écoute active réciproque, respectueuse et bienveillante, entre les différents acteurs impliqués dans le parcours de la Personne Accompagnée, « chacun amenant son talent, sa pierre à l'édifice » selon les propos d'un parent. La collaboration, c'est co-élaborer ensemble, afin de « chercher le meilleur chemin », par le biais de complémentarité de regards, de propositions, de créations de projets.

Ce travail collaboratif de communication et de transmission, constitue les « piliers du DIME ».

L'objectif principal est de créer les conditions et les aides nécessaires pour le développement de l'autodétermination et du pouvoir d'agir de la personne accompagnée afin qu'elle soit pleinement actrice selon ses ressources.

Les parents sont associés à l'élaboration et au suivi du projet de leur enfant lors de la rencontre projet mais aussi tout au long de l'année. La participation des parents au projet de leur enfant est une condition nécessaire au bon déroulement de l'accompagnement.

Des contacts réguliers sont proposés afin de faire le point sur les objectifs de travail et de répondre aux besoins ponctuels (parents, fratrie), en prenant en compte le rythme et les possibilités de chacun.

Ces contacts s'organisent sous forme de rencontres à domicile ou au sein du service, mais aussi sous forme de liens téléphoniques, mails, visio. Des rencontres ponctuelles, selon les besoins, peuvent être organisées par un professionnel du plateau technique.

Les parents du SESSAD sont invités comme tous les parents du DIME PHARE à participer au conseil de la vie sociale (CVS). Le Conseil de la Vie Sociale est une instance collective composée de membres élus parmi les personnes accompagnées, les familles, les professionnels et les administrateurs. Il permet de participer concrètement à la vie institutionnelle en faisant des propositions d'amélioration sur l'organisation de la vie quotidienne, les activités et les différents projets. Depuis 2022, Le CVS a été étendu au DIME PHARE

Le président du CVS, personne accompagnée, est élu par le CVS pour trois ans. Le vice-président est élu parmi les parents élus. Quatre CVS sont organisés par an et sont l'occasion pour toutes les familles du DIME PHARE de faire part de leur questions ou propositions.

Différents groupes de parole, de partages d'expériences et de savoirs faire entre aidants peuvent être mis en place suivant les besoins et attentes identifiés. Des groupes de travail au sein du DIME sont également proposés autour de thématiques dans le cadre de l'écriture du projet institutionnel, de la démarche d'amélioration continue ou de réunions à thème. Des temps conviviaux sont également proposés et viennent ponctuer l'année pour mieux se connaître.

3. Partenariat : coopération et coordination

3.1 Partenariat et conventionnement

Le SESSAD travaille en collaboration avec les différents services et professionnels intervenant auprès de la personne dans ses différents lieux de vie. Il s'appuie également sur un vaste réseau en constante évolution en lien avec celui du DIME PHARE (Cf projet du DIME PHARE).

Cette collaboration demande une communication entre les différents services et intervenants. Elle implique également une coopération et une coordination, assurée au niveau du SESSAD par le professionnel référent en lien avec le chef de service.

Sous réserve de l'accord des familles, le SESSAD met en place un système d'échange et de communication entre les partenaires afin de recueillir et de faire circuler toutes les informations nécessaires aux différents suivis. Ces échanges se font dans le respect des droits de la personne, selon les règles déontologiques et de confidentialité.

3.2 Ancrage sur le territoire et ressources partenariales

L'ancrage du SAAGI sur le territoire est facilité par plusieurs paramètres :

- Implantation centrale du SESSAD par rapport aux établissements scolaires
- Accès facile par l'autoroute pour tous les partenaires
- Proximité des établissements de soin et du secteur médico-social, proximité des établissements de l'APEI de Chambéry
- Elargissement du périmètre d'action en fonction de l'orientation scolaire

➤ **Création de liens dans un réseau en évolution constante**

Le réseau s'est élargi et se conçoit à partir du réseau plus global du DIME PHARE et des structures de l'APEI de Chambéry. Les premiers partenaires sont les familles. Puis se déclinent suivant les situations

- les professionnels de l'éducation nationale
- les professionnels du Dispositif Ressource Autismes
- Les partenaires de soins et chargés de l'accompagnement : secteurs de pédopsychiatrie (hôpital de jour, CATTP, CMP), DRA, Unité adolescents, professionnels du secteur libéral
- Les partenaires ESMS ou droit commun, associations de familles, entreprises etc.

➤ **Missions en tant qu'appui ressources sur l'accompagnement des personnes avec TSA en lien avec les différents acteurs**

- appui ressources auprès de la personne et de sa famille ou autres pairs aidants.
- Appui ressources auprès de tous les partenaires afin de favoriser l'inclusion scolaire et sociale soit par des actions de sensibilisation des acteurs autour du TSA, soit par des accompagnements au sein des établissements scolaires
- Appui ressources dans les dispositifs inclusifs de l'éducation nationale (ULIS ou autres) ou autres dispositifs d'orientation

4 Perspectives

Les perspectives d'évolution du SESSAD SAAGI s'inscrivent dans le plan d'actions du DIME PHARE et notées dans les fiches actions du projet du DIME PHARE 2024 -2028 :

Fiche action n°1 : réactualiser le processus d'admission et la gestion de la liste d'attente au sein du DIME PHARE

Fiche action 2 : Développer la synergie entre les services du DIME PHARE, la culture institutionnelle du dispositif intégré et la communication sur l'extérieur

Fiche action n°3 : -mettre en place des modalités d'accompagnement pour les élèves âgés de 3 – 8 ans en rupture de parcours de scolarisation type SESSAD renforcé ou collectif PCPE

Fiche action n°4 : Développer la scolarisation en milieu ordinaire via UEE ou scolarisation partagée ou autre dispositif de l'éducation nationale en tant que facilitateur de l'école inclusive

Fiche action n°5: développer la culture collaborative avec les familles et au sein des pratiques professionnelles

Fiche 6 : Améliorer le dossier unique de l'utilisateur numérique sur le DIME PHARE : Restructuration et optimisation de l'utilisation via le nouveau logiciel

Fiche 7 : Développer la coopération et le conventionnement avec les partenaires